



Rapport relatif aux actions entreprises par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles suites aux observations de la chambre régionale des comptes Provence-alpes Côte d'Azur Juin 2024

Recommandation	Etat d'avancement- délibération n°133/2022 du 07/07/2022	Etat d'avancement- délibération n°81/023 du 06/07/2023	Etat d'avancement- délibération n°75/2024 du 20/06/2024
1	En cours	En cours	En cours
2	Fait	Fait	Fait
3	En cours	En cours	Fait
4	En cours	Fait	Fait

Recommandation 1 : Se rapprocher du comptable afin de fiabiliser l'inventaire et l'état de l'actif

En cours. En 2024, l'ensemble de l'actif va être mis en concordance avec celui du SGC de Châteaurenard. Un agent est affecté sur cette tâche.

Recommandation 2 : Procéder à la constitution de provisions pour risques et charges, conformément aux dispositions de l'article R.2321-2 de CGCT

Fait. Pour 2024 :

- Sur le budget principal : inscription d'une provision pour dépréciation des actifs circulants de 15 000 € (créances sur Taxe de séjour) ; ainsi qu'une provision pour risques et charges SRE à hauteur de 220 000€ annuel (montant identique à celui de 2023 et fin), soit un montant total de provisions 1 100 000 euros;
- Sur la régie assainissement : inscription au BP 2023 d'une provision de 15 000 € liée aux admissions en non-valeur ;
- Sur la régie eau : inscription au BP 2023 d'une provision de 10 000 € liée aux admissions en non-valeur.

Recommandation 3 : Solder régulièrement les comptes d'immobilisations en cours et procéder à l'amortissement des biens concernés dès leur inscription au compte d'imputation définitive.

Fait. Liste des certificats d'intégrations établis en 2023 (voir détails en pièces annexées).

- Budget principal : inscription en imputation définitive 692 588,19 € ;
- Budget régie assainissement : inscription en imputation définitive 933 667,04 € ;
- Budget régie eau : inscription en imputation définitive 2 835 834,19 €.

Recommandation 4 : Procéder de manière régulière au contrôle des régies de l'EPCI

Fait. Conseil et contrôle de la régisseuse principale sur l'ensemble des régies de la Communauté de Commune Vallée des Baux-Alpilles.

Contrôle sur pièces le 26/06/2023 par le SGC de Châteaurenard de la régie d'avances et de recettes eau et assainissement. Quelques ajustements comptables et juridiques mineurs ont été effectués en 2023.